

**Règlements de l'École de Médecine et de Chirurgie
de Montréal.**

I. Au commencement de chaque session, l'élève devra faire inscrire son nom et le lieu de sa résidence dans le Régistre de la Faculté et obtenir du Secrétaire une carte d'inscription.

Le livre d'enregistrement de l'École sera clos le premier jour de novembre de chaque année. Cette règle sera observée strictement, et personne ne sera admis à suivre les cours après cette date.

II. Aucun élève ne sera admis à suivre les cours des professeurs s'il n'a pris auparavant ses cartes chez le Trésorier.

III. Tout candidat à la pratique de la Médecine et de la Chirurgie devra prouver par des certificats :

1. Qu'il a suivi deux cours de lectures de six mois sur chacune des branches suivantes : Anatomie générale et descriptive, Chirurgie théorique et pratique, Médecine théorique et pratique, Obstétrique et maladies des femmes et des enfants, Chimie, Matière médicale et Thérapeutique générale, Physiologie et Pathologie générale.

2. Qu'il a suivi un cours de six mois ou deux cours de trois mois de Jurisprudence médicale, un cours de trois mois de Botanique, d'Hygiène, et un cours de pas moins de vingt-cinq lectures ou démonstrations d'Anatomie, de Physiologie et de Pathologie microscopiques, c'est-à-dire d'Histologie.

3. Qu'il a suivi pas moins de deux cours de six mois de Cliniques Médicale et Chirurgicale.

4. Qu'il a suivi deux cours de six mois d'Anatomie pratique.

5. Qu'il a suivi pendant au moins dix-huit mois ou trois périodes de six mois chaque, la pratique Médicale et Chirurgicale d'un Hôpital contenant au moins cinquante lits, et desservi par au moins deux Médecins ou Chirurgiens, et qu'il a, pendant au moins six mois, manipulé et préparé des médicaments dans un Hôpital, un Dispensaire ou chez un Médecin praticien dûment qualifié.

6. Qu'il a assisté à six cas d'accouchement, au moins, soit dans une Maternité, soit en pratique privée, sous la surveillance d'un médecin praticien dûment qualifié.

IV. La session de chaque année s'ouvrira le premier Octobre